

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 75-957/SG/IAM portant interdiction de séjour

n° 75-957/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-  
MANS

Date de publication

20 mai 1975

Numéro JO

n° 11 du 10/06/1975

Date du numéro

10 juin 1975

### TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et dans les Cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit à M. Abdo Ali Mohamed, né 20 juillet 1946 à Djibouti (TFAI), condamné le 20 juin 1974 par le Tribunal correctionnel de Djibouti à 1 an de prison et 5 ans d'interdiction de séjour, pour vol, écroué le 9 avril 1974, libéré le 9 avril 1975.